

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission restreinte du 05/01/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D4-A du 14/12/2025

53437677 CHANTELOUP LES V. US 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 2

D5-C du 14/12/2025

54725509 VIROFLAY USM 2 / VELIZY ASC 2

U18

D3-B du 14/12/2025

53439911 HOUILLES SO 21 / VAUXOISE ES 21

D3-C du 21/12/2025

53439988 VOISINS FC 22 / GUYANCOURT ES 21

U17

D2-U du 21/12/2025

54926999 MESNIL LE ROI 1 / CHATOU AS 2

U15

D3-A du 15/12/2025

53441790 ANDRESY FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

SENIORS

D5-A du 07/12/2025

54728356 POISSY FC 3 / ENT. MEZIERES MAULE 3

U16

D2-U du 07/12/2025

53440926 LIMAY ALJ 22 / VILLENNES ORGEVAL FC 22

U14

N3-H du 06/12/2025

53443628 HOUILLES AC 23 / VILLENNES ORGEVAL FC 23

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS FEMININES

D1-A DU 13/12/2025

54711849 PLAISIR ENTENTE

U16

D3-C DU 21/12/2025

54782687 ST ARNOULT 78 FC

FORFAIT COUPE

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS FEMININES

CY DU 20/12/2025

55059868 PLAISIR ENTENTE

FORFAIT AVISE IER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

D3-C du 13/12/2025

53442056 ST CYR AFC

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

U16

D3-C du 25/01/2026

54782712 BOUGIVAL FOOT 1 / MONTESSEN US 2

Demande de BOUGIVAL FOOT d'avancer la rencontre au 11/01/2026. En attente de l'accord de MONTESSEN avant Vendredi 09/01/2026 à 12H.

COURRIERS

860687 VESINET SCI

Courrier du club indiquant que son terrain sera fermé jusqu'à fin mars et proposition de changement de dates pour plusieurs matchs. La Commission demande au club de trouver un terrain de repli pour jouer ses rencontres à domicile, le calendrier serait ainsi moins perturbé. La Commission vous demande un point détaillé pour le 12/01.

523501 GAMBAIS

Courrier du club indiquant que son équipe vétérans s'est déplacée à Ablis et que le terrain a été déclaré non praticable par l'arbitre de la rencontre. Le club s'interroge quant aux frais de déplacements et demande à la Commission de reporter la rencontre à une date où la météo sera moins défavorable.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club recevant.

La Commission n'a pas la possibilité de savoir à l'avance si un terrain sera praticable ou pas.

En application de l'article 20.3 du RS, la Commission dit

Match Sen D5-D N° 54725989

ABLIS FC SUD 78 1 - GAMBAIS AS 1

à jouer à GAMBAIS le 22/02/2026.

548862 ANDRESY FC

Demande du club pour reporter les matches Vétérans du 01/02/2026 en raison de l'organisation de la soirée du club.

La Commission est en attente de l'accord des adversaires avant le 12/01/2026 12H (PORCHEVILLE D2-A et ACHERES FC en D5-B).

534321 GUITRANCOURT ASF

Courrier du club avec arrêté municipal de fermeture de terrain du 03 au 04/01/2026.

La Commission dit match suivant à programmer :

VET D4-A

54703214 MEULAN-GUITRANCOURT - ANCIENS DU MANTOIS

765226 SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE

Demande du club pour faire jouer hors championnat son équipe Féminine Sen D1-A

La Commission transmet au Bureau du Comité pour décision.

510192 CROISSY US

Courrier du club signalant un doublon des matchs U17 le 11/01/2026.

La Commission prend note et reportera le match de Championnat.

513128 NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC

Courrier du club nous indiquant des matches en doublon Coupe/Championnat le 11/01/2026 en U17.

La Commission prend note et reportera le match de Championnat.

520105 MESNIL ST DENIS ASL

Courrier du club nous indiquant des matches en doublon Coupe/Championnat le 11/01/2026 en U17.

La Commission prend note et reportera le match de Championnat car Montfort a un match de coupe.

509810 CELLOIS CS

Courrier du club informant d'un doublon Championnat/Coupe.

La Commission dit match de Championnat suivant :

SEN D5-C

54725479 LE PECQ US 2—CELLOIS CS 2

À jouer le 22/02/2026

500634 RAMBOUILLET YVELINES FC

Courrier du club proposant de reporter le match de Coupe des Yvelines Vétérans contre Aubergenville au 18/01/2026 et d'avancer le match de Championnat Vétérans D2-A TRIEL AC 31—AUBERGENVILLE FC 21 au 11/01/2026.

La Commission donne son accord sous réserve d'accord des clubs de Triel et Aubergenville avant le 09/01/2026 à 12H.

500416 CHATOU AS

Courrier du club nous indiquant des matches en doublon coupe Championnat le 11/01/2026 en U17.

La Commission prend note et reportera le match de Championnat.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 11/01/2026

U18

D3-B

53439902 HOUILLES S.O. 21 / CHAMBOURCY ASM 21

U16

D3-D

54801877 GUYANCOURT E.S. 22 / MESNIL ST DENIS ASL 21

A JOUER LE 02/02/2026

LUNDI SOIR

D1-A

54939955 ETANG ST NOM ES 1 / MAUREPAS AS 1

A JOUER LE 10/02/2026

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646516 PERRAY FOOT ES 1 / JOUARS PONTCHARTRAIN

A JOUER LE 22/02/2026

SENIORS

D5-C

54725479 LE PECQ US 2 / CELLOIS CS 2

VETERANS

D3-A

53448630 VILLENNES ORGEVAL 31 / AUBERGENVILLE F.C 32

D4-A

54725120 TRIEL AC 32 / POISSY FC 31

D4-C

54705417 MESNIL ST DENIS ASL 32 / VELIZY ASC 32
54705418 BUC FOOT AO 32 / FONTENAY LE FL FC 31

U18

D1-U

53433810 ST GERMAIN EN LAYES 21 / MONTESSEN US 21
43433812 VOISINS FC 21 / PLAIROIS FO 21
53433814 MAONTIGNY LE BX AS 21 / VERSAILLES 78 FC 23
53433815 VIROFLAY USM 21 / VELIZY AS 21

A JOUER LE 01/03/2026

VETERANS

D4-A

54703247 ANCIENS DU MANTOIS 31 / MAURECOURT F.C. 31

D5-A

54711842 GUITRANCOURT-MEUL 32 31 / GUERVILLE ARN. 33

U17

A JOUER LE 01/03/2026

U17 D2-U

54927009 Chesnay 78 F.C. Le 1 NEAUPHLE PONT 1
54927011 CHATOU AS 2 – BOUGIVAL FOOT 1
54927006 ENT MONTFORT USY 1 – MESNIL ST DENIS ASL 1
54927007 NEAUPHLE PONT 2 – CROISSY US 1
54927008 MONTIGNY AS 2 – FONTENAY LE FL 1

U16

D3-D

54801843 CHATOU AS 22 / VERSAILLES 78 FC 24

A JOUER LE 08/03/2026

VETERANS

D3-B

53448772 POIGNY LA FORET US 31 / PERRAY FOOT. ES 31

A PROGRAMMER

LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE
D'ACCORD SUR DES DATES DE REPORT

VETERANS

D4-C

54705416 VALLEE 78 FC 32 / RAMBOUILLET YVEL 31

D4-A

54703254 ENT SERB/MEZIERES 32 31 / VILLENNES ORGEVAL 32

U15

D3-B

53441924 VESINET SCI 1 / CHESNAY 78 F.C. LE 1

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS 1 / PERRAY FOOT. ES 1
54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

45 ANS

POULE-A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1
55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

POULE-B

55013789 PERRAY FOOT. ES 1 / HOUDANNAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014078 MEULAN GUITRANCOURT 1 / BREVAL LONGNES 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins 15 jours avant la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D4-A.

La Commission a désigné le match suivant :

D5-B DU 25/01/2026

5477570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission prend note de courrier du Maire d'Epône précisant que Poissy pourra jouer ses rencontres sur les installations d'Epône.

TRANSMIS DE LA LIGUE

SENIORS

COUPE DE FRANCE (4ème tour)

4792086 – PORCHEVILLE F.C. 1 / BAGNEUX COM 1 du 28/09/2025

La Commission Régionale de DISCIPLINE décide d'infliger une suspension de terrain de 2 MATCHES FERMES à l'équipe Seniors 1 de PORCHEVILLE F.C. à compter du 24 NOVEMBRE 2025.

La commission désigne les matches suivants :

D4-A DU 18/01/2025

53437698 PORCHEVILLE FC 1 - VINSKY FCM 2

La Commission était en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le vendredi 02/01/2026.

La Commission n'ayant pas reçu l'accord de la Mairie d'Ecquevilly dans le délai imparti, la Commission dit match perdu par pénalité -1 point pour en donner le gain à VINSKY FCM 2 (3pts 0 but).

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 - HARDRICOURT US 3

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 30/01/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.

La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée

Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

YVELINES FOOT N° 1870

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

COMPTE TENU DE LA REINITIALISATION DES MOT DE PASSE DES COMPTEES FOOTCLUB PAR LA FEDERATION, LA COMMISSION DECIDE EXCEPTIONNELLEMENT DE NE PAS SANCTIONNER LES FMI NON REALISEES DU 24/11/2025 AU 01/12/2025

SENIORS

D3-A DU 09/11/2025

53437197 ST GERMAIN EN LAYE 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

Pris note du rapport de ST Germain.

La Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

N3-C DU 08/11/2025

54787805 CONFLANS F.C. 23 / HOUILLES A.C. 24

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14 A 8 POULE A DU 08/11/2025

55083084 ELANCOURT O.S.C. 24 / ST CYR AFC 21

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de ST CYR AFC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D4-B DU 23/11/2025

54729742 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / PECQ US LE 1

Pris note du rapport de LE PECQ.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis la messagerie officielle du Club.

RAPPEL : La Commission demande à un BOUGAINVILLEES rapport concernant la non utilisation de la FMI.